

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2022
Date d'affichage de la réunion : 22 février 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Christine BOUCHER, Adjointes au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Brigitte MAHÉ, Jean-Claude LEBAILLY, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Nathalie MAHON, Rodolphe VAUBRUN, Sophie LAVALLEY, Christelle MILET, Arnaud DAVAL, Jean-François ROUGÉ, Jacques DEMELUN, Isabelle LEFEVRE, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Madame Flora POSTEL à Madame Sophie LAVALLEY.
Monsieur Patrice GOBÉ à Madame Christelle MILET.
Monsieur Michel CAENS à Madame Danièle JORE.

Absents : Monsieur Stéphane STIL- Madame Sarah DELAROQUE-DUHAMEL.

Secrétaire de séance : Sophie LAVALLEY, a été désignée secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 08.03.2022.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022 est adopté par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°2022-013

Désignation d'un membre titulaire au Conseil Municipal suite à démission.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Philippe DESLANDES de son siège au sein du Conseil Municipal.
PREND ACTE de l'installation de M. Jean-François ROUGÉ en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.

La désignation de Monsieur Jean-François ROUGÉ comme membre à des commissions communales fera l'objet d'un délibéré lors du prochain Conseil.

Délibération n°2022-014

Désignation d'un membre titulaire au Syndicat du Camping « La Vanlée » suite à démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection d'un nouveau représentant de la commune au sein du Syndicat du Camping « La Vanlée ».

Est candidate : Madame Sophie LAVALLEY.

Est élue avec 21 voix Madame Sophie LAVALLEY pour siéger au sein du Syndicat du Camping « La Vanlée ».

MOYENS GENERAUX & FINANCES

Délibération n°2022-015

Budget Principal 2022-admission d'une créance éteinte.

Entendu l'exposé de Madame JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en créance éteinte, article 6542, la somme de 72.90 €.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération n°2022-016

Budget Assainissement 2022-créances éteintes.

Entendu l'exposé de Madame JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en créance éteinte, article 6542, la somme de 1 643.23 €.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération n°2022-017

Tarif exceptionnel pour un gîte communal.

Entendu l'exposé de Madame Daniele JORE,
Après avoir pris connaissance des éléments d'informations fournis,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à appliquer le tarif de location de 800 €/mois pour un gîte communal du 1^{er} mars au 30 avril 2022.

TRAVAUX & URBANISME

Délibération n°2022-018

Installation d'une cellule sanitaire Place Monaco.

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Travaux en date du 9 février 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur DEMELUN,
Après avoir pris connaissance du projet,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 2 contres,

VALIDE l'acquisition d'une cellule sanitaire d'un montant de 43 367.50 € HT pour l'installer Place Monaco.
AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 d'un montant de 8 673.50 € HT.
S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble des dépenses au budget général 2022.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2022-019

Liste nationale de communes dont l'action en matière d'urbanisme doit être adaptée aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement quant à l'inclusion de la commune dans la liste nationale des communes qui sera arrêtée dans le prochain décret, sous réserve de l'engagement de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ayant compétence en matière d'urbanisme et de GEMAPI.

Délibération n°2022-020

Réaménagement du quartier du Vieux Pressoir - constitution d'une commission « ad hoc ».

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la création d'une commission « ad hoc » pour le projet de réaménagement du quartier du « Vieux Pressoir ».
DESIGNE comme membres de la commission les élus suivants : Monsieur Le Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Nathalie MAHON, Christelle MILET, Jean-François ROUGÉ et Stéphane STIL.
Les membres issus de la société civile seront annoncés lors du prochain conseil municipal.

EDUCATION ET JEUNESSE

Délibération n° 2022-021

Convention de stage en entreprise de 3ème ULIS – Collège La Vanlée.

Entendu l'exposé de Madame Christine BOUCHER,
Après avoir pris connaissance des éléments fournis,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal, une 1ère esquisse de la future maison de santé pluridisciplinaire. Dans le cahier des charges transmis à l'architecte, il a été demandé de conserver les 2 arbres présents sur le terrain. Mais compte tenu de la superficie du terrain et de la mauvaise santé des arbres, ceux-ci seront remplacés par d'autres plantations.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'au vu de la préparation de la prochaine élection présidentielle, des tableaux sont à leur disposition pour se positionner pour la tenue d'un bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,

Daniel LÉCUREUIL



La secrétaire de séance,

Sophie LAVALLEY

